

**S.Mi.D.D.E.V****SYNDICAT MIXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'EST-VAR  
POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

-----

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU COMITE SYNDICAL DU 7 MAI 2026  
INSTALLATION DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL  
ELECTION DU PRESIDENT ET DES QUATRES VICE-PRESIDENTS  
CONSTITUTION DU BUREAU**

Le sept mai deux mille vingt-six à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var pour le Traitement et la valorisation des déchets ménagers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat, sous la présidence Madame Danièle LOMBARD, doyenne de l'assemblée dans un premier temps, puis de Monsieur Gilles LONGO, Président.

Date de convocation des délégués : le trente avril deux mille vingt-six.

**Présents :****Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :**

Monsieur Gilles LONGO, Délégué titulaire  
Monsieur Charles MARCHAND, Délégué titulaire  
Madame Brigitte LANCINE, Déléguée titulaire  
Madame Sylvie BLANC, Déléguée titulaire,  
Monsieur Hervé CHIRON, Délégué titulaire  
Madame Danièle LOMBARD, Déléguée titulaire  
Monsieur Yoann GNERUCCI, Délégué titulaire  
Monsieur Nicolas DEBAISIEUX, Délégué titulaire  
Monsieur Guillaume DECARD, Délégué titulaire  
Madame Jacqueline SANCHEZ, Déléguée titulaire

**Communauté de Communes du Pays de Fayence :**

Monsieur Jérôme SAILLET, Délégué titulaire  
Monsieur François CAVALLIER, Délégué titulaire

**Assistaient également à la séance (SMIDDEV) :**

Madame Natacha FLEURY, Directrice générale  
Monsieur Jérôme CARROUGET, Responsable de l'administration et des finances  
Madame Nathalie LACUBE, Eco-conseillère, responsable du suivi des contrats  
Madame Magali MERLINO, Chargée des comités syndicaux et des marchés publics

**Délibération n°2026/874**  
**Installation des membres du Comité Syndical**  
**Election du Président et des Vice-présidents**  
**Constitution du bureau.**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts du SMIDDEV,
- Considérant que les collectivités adhérentes ont procédé à la désignation de leurs représentants appelés à siéger au comité syndical du SMIDDEV,

**1 - Installation des membres du Comité Syndical :**

La séance est ouverte par Madame Danièle LOMBARD, doyenne d'âge parmi les membres du comité syndical.

Les collectivités membres (Estérel Côte d'Azur Agglomération et la Communauté de Commune du Pays de Fayence) ont procédé à la désignation de leurs représentants appelés à siéger au comité syndical du SMIDDEV

La liste est la suivante :

**Pour la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération par délibération du Conseil Communautaire du 03/04/2026 :**

***Délégués titulaires :***

Monsieur Gilles LONGO  
Monsieur Charles MARCHAND  
Madame Brigitte LANCINE  
Madame Sylvie BLANC  
Monsieur Hervé CHIRON  
Madame Danièle LOMBARD  
Monsieur Guillaume DECARD  
Monsieur Yoann GNERUCCI  
Monsieur Nicolas DEBAISIEUX  
Madame Jacqueline SANCHEZ

***Délégués suppléants :***

Monsieur Christophe CHIOCCA  
Monsieur Patrick RENARD  
Madame Dominique VANDRA  
Monsieur Philippe CHANIOL  
Monsieur Maxime GRILLET  
Monsieur Fabrice MORENVAL  
Madame Eliane TOSI  
Madame Pascale TESSONNEAU  
Monsieur Alain MILLANELLO  
Monsieur Philippe ELIE

**Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence par délibération du Conseil Communautaire du 15/04/2026 :**

***Délégués titulaires :***

Monsieur Jérôme SAILLET  
Monsieur François CAVALLIER

***Délégués suppléants :***

Monsieur Jean-Yves HUET  
Monsieur Jean-Pierre CHOISELAT

Madame LOMBARD déclare le Comité Syndical du SMIDDEV installé.

Les membres ainsi installés entrent en fonction à compter de la présente séance.

Madame Danièle LOMBARD procède à l'appel nominal des délégués élus par les Collectivités associées et constate que le quorum est atteint.

## **2 - Election du Président et des Vice-Présidents :**

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection du Président.

Madame Danièle LOMBARD, Présidente de séance rappelle que, conformément aux articles L.5211-6 et L.5211-7 du CGCT, le président est élu :

- au scrutin secret,
- à la majorité absolue aux deux premiers tours,
- à la majorité relative au troisième tour, le plus âgé étant déclaré élu en cas d'égalité.

Les Vice-Présidents sont élus dans les mêmes conditions que le Président, au scrutin secret.

### **2.1 Election du Président :**

Madame Danièle LOMBARD invite les candidats à la Présidence à présenter leur candidature.

Une seule candidature est enregistrée, celle de Monsieur Gilles LONGO.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque délégué, au passage de l'urne, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

1<sup>er</sup> tour : le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre bulletins trouvés dans l'urne :	_____	12
- à déduire les bulletins blancs ou nuls :	_____	0
- nombre de suffrages exprimés	_____	12
- Majorité absolue :	_____	7

A obtenu :

Monsieur Gilles LONGO : \_\_\_\_\_ 12 voix

Monsieur Gilles LONGO est élu à l'unanimité Président du SMIDDEV et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Conformément à l'article L.2121-7 du CGCT, Monsieur le Président, Gilles LONGO, donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée aux articles L 1111-12 et suivants du CGCT et en remet une copie aux délégués.

En propos liminaire, Monsieur Le Président Gilles LONGO, présente le Syndicat aux nouveaux élus, rappelle les résultats qui ont été obtenus durant sa précédente mandature et fixe les objectifs à atteindre au cours de ce nouveau mandat.

## **2.2- Election des Vice-présidents :**

Monsieur Gilles LONGO, Président, propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 4, conformément aux statuts du Syndicat.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide cette proposition.

### **2.2.1- Election du Premier Vice-Président :**

Une seule candidature est enregistrée, celle de Madame Sylvie BLANC, Déléguée Communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque délégué, au passage de l'urne, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

1<sup>er</sup> tour : le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : \_\_\_\_\_ 12
- à déduire les bulletins blancs ou nuls : \_\_\_\_\_ 0
- nombre de suffrages exprimés \_\_\_\_\_ 12
- Majorité absolue : \_\_\_\_\_ 7

A obtenu :

Madame Sylvie BLANC : \_\_\_\_\_ 12 voix.

Madame Sylvie BLANC est élue à l'unanimité première Vice-Présidente du Syndicat et est immédiatement installée dans ses fonctions.

### **2.2.2- Election du deuxième Vice-Président :**

Une candidature est enregistrée, celle de Monsieur Yoann GNERUCCI, Délégué Communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque délégué, au passage de l'urne, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

1<sup>er</sup> tour : le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : \_\_\_\_\_ 12
- à déduire les bulletins blancs ou nuls : \_\_\_\_\_ 0
- nombre de suffrages exprimés \_\_\_\_\_ 12
- Majorité absolue : \_\_\_\_\_ 7

A obtenu :

Monsieur Yoann GNERUCCI \_\_\_\_\_ 12 voix.

Monsieur Yoann GNERUCCI est élu à l'unanimité deuxième Vice-Président du Syndicat et est immédiatement installé dans ses fonctions.

### **2.2.3- Election du troisième Vice-Président :**

Une candidature est enregistrée, celle de Monsieur Guillaume DECARD Délégué Communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque délégué, au passage de l'urne, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

1<sup>er</sup> tour : le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : \_\_\_\_\_ 12
- à déduire les bulletins blancs ou nuls : \_\_\_\_\_ 0
- nombre de suffrages exprimés \_\_\_\_\_ 12
- Majorité absolue : \_\_\_\_\_ 7

A obtenu :

Monsieur Jean Guillaume DECARD \_\_\_\_\_ 12 voix.

Monsieur Jean Guillaume DECARD est élu à l'unanimité troisième Vice-Président du Syndicat et est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### **2.2.4- Election du quatrième Vice-président :**

Une candidature est enregistrée, celle de Monsieur Jérôme SAILLET, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque délégué, au passage de l'urne, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

1<sup>er</sup> tour : le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : \_\_\_\_\_ 12
- à déduire les bulletins blancs ou nuls : \_\_\_\_\_ 0
- nombre de suffrages exprimés \_\_\_\_\_ 12
- Majorité absolue : \_\_\_\_\_ 7

A obtenu :

Monsieur Jérôme SAILLET \_\_\_\_\_ 12 voix.

Monsieur Jérôme SAILLET est élu à l'unanimité quatrième Vice-Président du Syndicat et est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### **3- Constitution du Bureau :**

A la suite à l'élection du Président et des Vice-Présidents, le Bureau est constitué conformément aux statuts.

Le Bureau est composé du Président et des quatre Vice-Présidents élus ce jour.

En conséquence, le Bureau est constitué comme suit :

- Président : Monsieur Gilles LONGO
- Vice-Présidents :
  - 1<sup>er</sup> Vice-Président : Madame Sylvie BLANC
  - 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Yoann GNERUCCI
  - 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Guillaume DECARD
  - 4<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Jérôme SAILLET

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président, Gilles LONGO, clôt la séance.

Fréjus, le 7 mai 2026

Le Président  
Gilles LONGO



Établissement public de traitement  
et de valorisation des déchets  
Parc d'activités Le Capitou - Pôle BTP  
32, allée Sébastien Vauban  
CS 60064 - 83606 Fréjus Cedex